



Compte rendu du conseil municipal de Marions

Date du conseil

3 septembre 2020

Personnes présentes :

Adeline Portet (M), Josiane Pailleux, Coralie Grisalena, François Lespes (A), David Jaquet, Samuel Durand (A), Patrice Marquette, Yvan Dourthe (A)

Personne(s) excusée(s) :

Lydie Castagnet

Personne absente :

GEROMETTA Alexis

Ordre du jour

- 1) Approbation du compte-rendu du 02 juillet 2020
- 2) Validation des devis forêt
- 3) Validation des devis de la reprise des concessions du cimetière
- 4) Délibération de la communauté de commune du Bazadais
- 5) Chemin de Jantet
- 6) Points divers

Madame la Maire déclare la séance ouverte. Samuel Durand est secrétaire de séance.

1- Approbation du compte-rendu du 08 juin 2020

Madame la Maire propose au vote l'approbation du compte rendu du dernier conseil .
Aucune remarque et approuvé à l'unanimité

2- Validation des devis de la forêt

Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre. La société Poeydomenge et la société Mourlan.

- Poeydomenge : 8 311,78€
- Mourlan : 11 291,50€

Des questions sur des écarts alors que chacun a bien coté sur 25Ha. Cela est sans doute dû à l'équipement de chaque société et la sous-traitance employée, à défaut d'autres explications.
A l'unanimité, la société Poeydomenge est retenue.

3- Validation des devis de la reprise des concessions du cimetière

Là aussi, deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre. La société Turani et la société GRANDROQUES

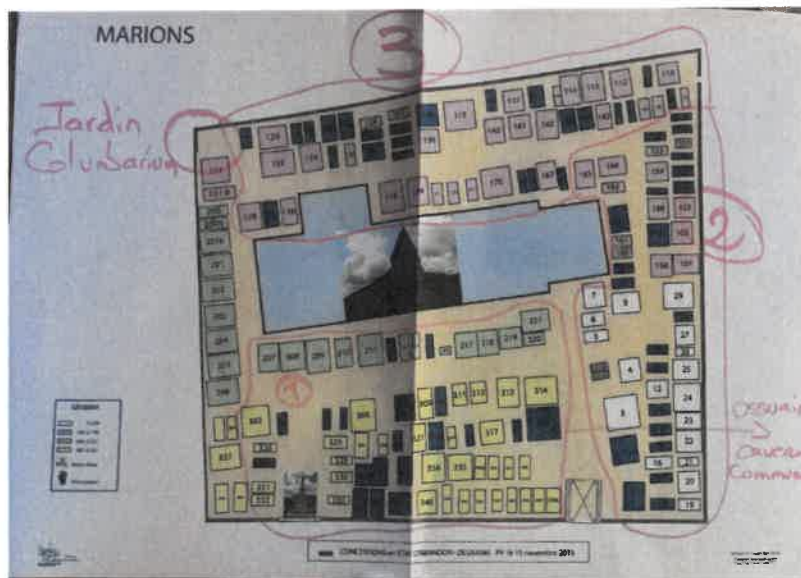
- Turani : 31 078,80€
- Grandroques : 50 325,10€

Proposition de faire les 3 tranches en même temps. Les travaux démarreront après le 11 novembre. La société Turani prévoit un chantier d'environ 1 mois alors que la société Grandroques prévoit 3 mois.



Compte rendu du conseil municipal de Marions

A l'unanimité, la société Turani est retenue.



4- Délibération sur la suppression Art 6 de la CDC de Bazas.

La présidente de la communauté de commune de Bazas, Mme Coustet, veut changer le fonctionnement du bureau de la CDC pour dit-elle « fluidifier la prise de décision ». Jusqu'à aujourd'hui, sur la base de l'article 6 des statuts de la CdC, le bureau se composait de :

- 1 Président
- 8 vice-Présidents
- 8 Permanents

Ces permanents, sur la base de 2 représentants pour les communes de moins de 500 h, 1 Captieux, 1 commune de 500 à 1000h, 1 Grignols, 2 Bazas.

A la suite du vote du 28/7/20, la CDC a donc supprimé l'article 6, et demande à chaque mairie de la CDC un vote pour entériner cette décision. En contrepartie la CDC ferait 4 réunions de maires par an. A noter que si la suppression de l'article 6 est déjà votée, aucune réunion n'est aujourd'hui programmée.

Lecture est faite du courriel du Maire de Sigalens qui souligne que cette suppression affaiblirait les petites communes et privilègerait la concentration des prises de décision dans les mains d'un bureau solidaire.

La suppression de l'article 6 soumise au vote du conseil de Marions est rejetée par 7 voix contre, et une abstention.

5- Réaménagement du Chemin de Jantet



Compte rendu du conseil municipal de Marions

Initialement, l'aménagement de ce chemin devait comporter 3 ponts, et un appel d'offres a été lancé dans cette optique. Deux sociétés ont répondu.

- Poeydomenge : 1 237€
- Spadetto : 9 120 €

Mr Parvis propriétaire, a sollicité Mme Portet fin août en demandant de changer le plan initial, et de réduire à 2 ponts, craignant que des inondations ne se produisent sur ses parcelles.

Après discussion, le conseil décide de solliciter d'abord l'avis neutre d'un forestier, puis de relancer des devis sur la base des conclusions qui seront validées en conseil.

A noter que Mr Chouet de la caisse des dépôts ne veut pas intervenir avant 2021 sur la coupe d'une dizaine de pins qui se situent sur ce chemin.

6- Points divers

- Election du Président du pôle Sud Gironde : Mr Bruno Marty (Maire de la Réole)
- Des dégradations ont eu lieu sur les murs des toilettes de la salle des fêtes, endommageant notamment le crépi à divers endroits.
- Des tags sur divers endroits de la commune cet été ont fait l'objet d'un dépôt de plainte, et une enquête est en cours.
- Demande de François Lespes de faire des devis pour des prises électriques servant à la décoration de Noël du bourg.
- Isabelle, notre secrétaire de mairie a besoin d'armoires de rangement
- Identification des points dangereux de circulation sur la commune : face à certaines demandes de particuliers (Lionel Marquette pour exemple) et à une identification déjà exprimée sur la dangerosité de certains axes routiers de la commune (Les Monges, Le Jougla, virage des « Roux », etc, ceci est non exhaustif), le conseil approuve la démarche suivante. Identifier chaque point délicat, solliciter un professionnel de la CdC pour avis afin de mettre en place 2 solutions possibles.
 - Miroirs : Afin d'éviter des collisions par manque de visibilité en sortant d'un domicile ou lors d'un virage dangereux. Cette solution est à la charge, du coût et de la responsabilité de la Mairie.
 - Gendarmes couchés : pour effet de ralentir dans les virages en « S » ou danger piétons. Cette solution est de la compétence/coût de la CDC. Il faut faire la demande avant fin décembre 2020 pour budgétisation de la CDC sur 2021.
- Nouvelle locataire sur Marions. Le conseil propose d'informer les habitants que tout souhait de déménagement sur la commune vers un logement de la mairie doit être exprimé annuellement à la mairie pour qu'en cas de logement vacant, nous puissions le proposer.

L'ordre du jour étant épuisé et n'y ayant pas d'autres sujets, Madame la Maire clôt ce conseil.